

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 24 mai 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 14 mai 2012

2012 DASCO 61G Approbation du changement de dénomination du collège Lucie AUBRAC - 61, rue de la Fontaine au Roi (11e) en collège Lucie et Raymond AUBRAC.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération, en date du 30 avril 2012, par lequel, M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, lui propose d'attribuer le nom du collège Lucie et Raymond AUBRAC à l'établissement public local d'enseignement précédemment dénommé collège Lucie AUBRAC - 61 rue de la Fontaine au Roi (11e), relevant de la compétence du Département de Paris ;

Sur le rapport présenté par Mme Colombe BROSSEL, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

L'établissement public local d'enseignement précédemment dénommé collège Lucie AUBRAC - 61, rue de la Fontaine au Roi (11e) et relevant de la compétence du Département de Paris, est désormais dénommé collège «Lucie et Raymond AUBRAC».